

COALITION POUR L'HABITATION COMMUNAUTAIRE

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Logement communautaire

Québec doit ramener ses investissements à un minimum de 3000 logements par an

Montréal, le 10 février 2012 – La Coalition pour l'habitation communautaire presse le gouvernement du Québec de majorer ses investissements dans le développement du logement communautaire. À l'approche du dépôt du prochain budget, la Coalition demande au ministre des Finances, Raymond Bachand, de prévoir les fonds nécessaires afin de permettre la réalisation d'un minimum de 3000 logements au cours du prochain exercice financier avec le programme AccèsLogis.

Pour les cinq organisations nationales regroupées dans la Coalition, les raisons d'agir ne manquent pas, car les besoins en matière de logement demeurent présents et nombreux. Dans son mémoire soumis au ministère des Finances, la Coalition note que plus de 200 000 ménages locataires québécois consacrent au-delà de 50 % de leur revenu pour se loger. Le mémoire fait également état d'un taux d'inoccupation sous le seuil d'équilibre de 3 % dans plusieurs centres urbains et d'une situation de pénurie de logements dans certaines régions.

La réduction des budgets alloués par Québec pour la réalisation de logements communautaires en 2011 n'a rien fait pour améliorer la situation. En abaissant son objectif annuel de 3000 à 2000 logements, le gouvernement n'a fait qu'amplifier les besoins. En septembre dernier, selon les données de l'Association des groupes de ressources techniques, plus de 200 projets de coopératives et d'organismes à but non lucratif représentant plus de 9000 logements étaient en préparation au Québec, alors que les budgets étaient épuisés.

Pour mieux planifier la réponse aux besoins de logements abordables dans l'ensemble des régions du Québec, la Coalition recommande la reconduction du programme de financement AccèsLogis et les crédits requis pour réaliser 3000 logements annuellement sur une période de cinq ans. Elle demande aussi des ajustements au programme et la poursuite des aides supplémentaires au territoire afin d'assurer une équité de livraison du programme dans toutes les régions et dans les municipalités de toutes tailles.

Solution adaptée à des besoins particuliers comme ceux des familles, des aînés, des personnes vivant avec un handicap ou aux prises avec des difficultés particulières comme l'itinérance, le logement communautaire vient pallier une offre de logement parfois inexistante dans plusieurs localités et régions selon la Coalition. Il contribue également au maintien de la mixité sociale et à la revitalisation de quartiers ou de grands ensembles immobiliers dégradés dans les grands centres urbains.

L'apport économique du développement de l'habitation communautaire constitue également une excellente raison d'investir dans ce secteur d'activité selon la Coalition. Une récente étude des impacts des activités de la Société d'habitation du Québec révèle d'ailleurs que chaque dollar de subvention gouvernementale accordé dans le cadre de programmes d'habitation représente un apport réel de 2,30 \$ en activité économique.

La Coalition pour l'habitation communautaire regroupe l'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ), la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH), le Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH), le Chantier de l'économie sociale et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM).

-30-

Source : Coalition pour l'habitation communautaire

Information : Marcellin Hudon (514) 849-8547, (514) 238-2536